



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2577

Texte de la question

APPRENTISSAGE

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Gruny, pour le groupe UMP.

Mme Pascale Gruny. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'emploi, en particulier celui des jeunes, est la priorité du Gouvernement et de notre majorité. Les solutions sont multiples et le Gouvernement s'attache à n'en négliger aucune. Le CPE en constitue une mais ce n'est pas la seule. L'apprentissage en est une autre, importante, pour l'insertion professionnelle de nos enfants. Il permet de répondre à un double objectif : pourvoir de nombreux postes au sein des entreprises et fournir un emploi stable et valorisant aux jeunes.

En effet, l'activité économique repose, en grande partie, sur la possibilité pour les entreprises de trouver des collaborateurs formés à l'ensemble de leurs métiers. Par ailleurs, l'apprentissage est une réponse à l'échec scolaire et représente une chance pour les 120 000 jeunes qui sortent du système éducatif sans aucun diplôme. L'apprentissage est un véritable passeport pour l'emploi ; 84 % des Français y sont d'ailleurs favorables. C'est pourquoi le Gouvernement s'est mobilisé pour développer l'apprentissage et reconnaître cette filière comme une orientation scolaire à part entière.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire part du bilan, à ce jour, des mesures prises pour soutenir l'apprentissage et des moyens déployés par le Gouvernement pour en faire une réelle filière d'insertion professionnelle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame la députée, oui, l'apprentissage et la professionnalisation sont de vraies sécurités pour l'entrée dans l'emploi, une entrée qui s'effectue ainsi sans rupture et avec beaucoup moins de difficultés que pour ceux qui n'en ont pas bénéficié. Leur développement est l'objectif que nous nous sommes fixé tant dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 que dans la loi pour l'égalité des chances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'objectif de 500 000 apprentis en 2009 sera rempli. Au mois de janvier, par exemple, le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 20 % et celui des contrats de professionnalisation a progressé de 30 %.

Quant à la loi sur l'égalité des chances, elle ouvre de nouvelles perspectives : en imposant aux entreprises de plus de 250 salariés de compter 3 % de leur effectif en formation par alternance, nous créons 150 000 postes nouveaux en alternance ou en professionnalisation.

Nous considérons que l'alternance, du CAP à bac +5, est la voie de la réussite. Avec Gilles de Robien, nous préparons l'ouverture de CFA à l'université, afin de permettre aux étudiants qui ont besoin d'une professionnalisation, de ne plus entrer de manière aussi chaotique sur le marché du travail.

L'apprentissage junior, quant à lui, constitue une vraie chance pour remédier à l'errance scolaire et éviter que les intéressés se retrouvent dans la cohorte des 60 000 jeunes qui sortent, chaque année, du système scolaire sans aucune qualification.

Voilà donc notre ambition pour les jeunes : lutter contre la précarité et leur donner une vraie chance pour l'avenir ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.- Exclamations sur*

les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2577

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 mars 2006